



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Paul Molac

Député du Morbihan

Conseiller régional de Bretagne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Ploërmel, le 28/11/2018

Monsieur,

Par le biais d'une pétition à l'initiative de la Ligue de défense des conducteurs, vous m'avez interpellé sur votre refus de la limitation à 80km/h sur le réseau routier secondaire mise en place depuis le 1^{er} juillet dernier.

Je comprends que vous soyez agacé par cette mesure d'abaissement de la limitation de vitesse, des difficultés que cela peut engendrer pour les usagers très réguliers de la route, notamment pour des raisons professionnelles, et surtout ceux aux revenus modestes. Surtout, cette mesure, qui concerne le réseau routier secondaire, affectera directement les conducteurs des territoires ruraux et périurbains, dont le seul moyen de déplacement est très majoritairement la voiture, et cela pour faire des trajets qui peuvent parfois être longs.

Cette pétition soutient que cet abaissement de la vitesse serait source de « dangers supplémentaires » pour les conducteurs.

Les excès de vitesse sont pourtant une des plus grandes causes de mortalité sur les routes. Ainsi, on considère qu'une vitesse trop élevée est le facteur déterminant d'un accident sur quatre. Le réseau routier sur lequel les accidents mortels sont les plus fréquents est celui des routes à double sens sans séparateur central (55% de la mortalité routière). De même, comme l'a établi le comité des experts du Conseil national de la sécurité routière dans son rapport du 29 novembre 2013, une réduction de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central, aujourd'hui limitée à 90 km/h, pourrait permettre de sauver entre 300 et 400 vies par an.

Je saisi donc la volonté du Gouvernement qui a été de mettre en place des mesures destinées à sauver des vies, alors que nous ne réussissons pas à repasser sous le seuil de morts de l'année 2013, où nous avons atteint un plus bas historique.

La répression routière entraîne, certes, des effets préjudiciables comme la perte du permis de conduire pour l'exercice d'un emploi. Mais songez aux accidents de vitesse mortels qui entraînent des effets dévastateurs sur des familles entières. Une vie sauvée par le maintien d'une

vitesse raisonnable me paraît plus importante, mais il s'agit d'un véritable choix politique et éthique auquel il faut pouvoir répondre : les résultats de cette mesure en termes de baisse de la mortalité seront-ils suffisamment à la hauteur des désavantages créés (attractivité du milieu rural, pertes d'emplois, pertes de revenus...) ?

N'étant pas en capacité de répondre précisément à cette question pour le moment, je suis au final moi aussi à l'heure actuelle dubitatif sur l'efficacité d'une telle mesure. Son expérimentation sur une période de deux ans permettra d'en avoir la certitude.

Ainsi, s'il s'avère impossible d'ouvrir une commission d'enquête parlementaire à la fin de l'expérimentation, il faudra une véritable évaluation des résultats obtenus. Je veillerai à ce que toute la transparence soit faite sur ces derniers, afin que la décision prise par le Gouvernement soit la plus éclairée possible. De même, si cette décision d'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h n'est que du ressort du Gouvernement et n'a donc pas besoin du Parlement pour la valider, je lui ai fait part des craintes comme les vôtres qui sont partagées par de nombreux citoyens. Le maintien d'une pression politique forte sera à même de contraindre le Gouvernement à réaliser une évaluation la plus précise possible.

Au final, je peux comprendre votre exaspération, car il est vrai que la prévention et la pédagogie devraient être plus développés en France. C'est pourquoi, peu importe les mesures prises, je vous encourage à continuer à vous intéresser à la question de la sécurité routière et à participer activement auprès de vos proches à une évolution des comportements vers un usage de la voiture plus vertueux, responsable et partagé.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Monge, l'expression de mes meilleures salutations.

Paul Molac

